

## La vie des sociétés

## Nouvelles constitutions

**Cuore Mio s.à r.l.**Siège social: 131, rue Notre-Dame,  
L-3621 KaylCapital social: 12.500 EUR  
(100 parts)Associée: Stefania Arre, gérante  
de sociétés, demeurant à L-3784  
TétangeObjet: l'exploitation d'une crèche,  
d'une garderie et d'un foyer de  
jour, l'accueil et la prise en  
charge éducative sans héber-  
gement pour enfants ainsi que le  
service de restauration et d'ani-  
mation

Date de constitution: 09/06/2015

**FAB Luxembourg s.a.**Sitz: 26, boulevard Royal, L-2449  
Luxembourg

Kapital: 31 000 EUR (100 Aktien)

Aktionär: Rolf Düpmann,  
Geschäftsmann, wohnhaft in  
CY-8073 PaphosZweck: Import und Export von  
Freizeitanlagen; der Verkauf und  
die Vermietung von Maschinen  
und Geräten an Freizeitparks und  
ähnlichen Einrichtungen; die Be-  
ratung bei der Einrichtung von  
neuezeitlichen Anlagen, die der  
Freizeit und der positiven Erhol-  
ungswelt der Menschen dienen,  
sowie alle anderen Operationen  
und Tätigkeiten, die sich direkt  
oder indirekt auf diesen Ge-  
sellschaftszweck beziehen  
Gründung: 12/06/2015**Foody s.à r.l.**Siège social: 4, route de Luxem-  
bourg, L-6633 WasserbilligCapital social: 12.500 EUR  
(100 parts)Associés: 1) Giuseppe Moscia,  
indépendant, demeurant à L-5513  
Remich, 76 parts, 2) Joëlle Frant-  
zen, employée privée, demeurant  
à L-5513 Remich, 24 partsObjet: le catering et l'organisation  
d'événements; l'exploitation d'un  
café-restaurant avec débit de  
boissons; les transactions immo-  
bilières, ainsi que toutes opéra-  
tions commerciales, industrielles,  
immobilières, mobilières et fi-  
nancières, pouvant se rapporter  
directement ou indirectement à  
l'objet social

Date de constitution: 18/06/2015

**Thommy s.à r.l.**Siège social: 66, rue du Fort  
Neipperg, L-2230 LuxembourgCapital social: 12.500 EUR  
(100 parts)Associé: Jean-Marc Columbaria,  
administrateur, demeurant à  
L-3341 HuncherangeObjet: l'exploitation d'un débit de  
boissons avec petite restauration  
à consommer sur place

Date de constitution: 18/06/2015

**DPJ Express s.à r.l.**Siège social: 167, rue de Hamm,  
L-1713 LuxembourgCapital social: 12.600 EUR  
(120 parts)Associés: 1) Jorge Manuel De  
Sousa Campos, employé, demeu-  
rant à L-4845 Rodange, 40 parts,  
2) Patrick De Jesus Oliveira, em-  
ployé, demeurant à L-8140 Bridel,  
40 parts, 3) Daniel Pilla, employé,  
demeurant à L-1713 Luxembourg,  
40 partsObjet: l'achat et la vente de mar-  
chandises en tous genres, donc le  
commerce en général; l'exploita-  
tion d'une entreprise de trans-  
ports

Date de constitution: 22/06/2015

## La Commission européenne propose la création de conseils nationaux de la compétitivité

# Un mécanisme qui divise déjà

Les avis des experts divergent

PAR NADIA DI PILLO

**L'Europe a-t-elle besoin de méca-  
nismes renforcés dans le domaine  
de la compétitivité? Les avis des  
experts divergent, comme en té-  
moigne la conférence-débat organi-  
sé jeudi par l'Observatoire de la  
compétitivité.**La Commission européenne a pu-  
blié au mois d'octobre une re-  
commandation pour la création de  
conseils nationaux de la compéti-  
tivité dans les États de la zone eu-  
ro. Reprise par les cinq présidents  
Juncker, Tusk, Dijsselbloem,  
Draghi et Schulz, la proposition vi-  
se à mettre en place des struc-  
tures qui formulent des conseils en  
matière de politique de compéti-  
tivité et alimentent le processus de  
fixation des salaires en communi-  
quant des informations pertinen-  
tes. «L'idée c'est de soutenir et  
d'avoir une expertise politique in-  
dépendante au niveau national et  
de renforcer le dialogue écono-  
mique entre l'Union européenne et  
les États membres», a expliqué le  
représentant de la Commission  
européenne Alexis Loublier. «Il y  
aura ainsi un suivi des dévelop-  
pements liés à la compétitivité,  
mais également des politiques mi-  
ses en place, avec notamment des  
évaluations ex-post des différen-  
tes mesures».Concernant les acteurs qui en-  
trent en compte pour la formation  
des salaires, «l'idée de ces con-  
seils de la compétitivité, c'est de  
fournir de l'information et une ex-  
pertise technique. Il ne s'agit en  
aucun cas d'interférer avec le pro-  
cessus de formation des salaires  
qui reste au niveau national et qui  
prend en compte les spécificités  
nationales. Il n'est pas question  
non plus d'harmoniser les sys-  
tèmes de formation des salaires»,  
a-t-il insisté. Les conseils de com-  
pétitivité auraient pour but d'ap-  
porter «une expertise qui sera uti-  
lisée dans les négociations salaria-  
les».Un autre point souligné par M.  
Loublier est que Bruxelles ne se  
focalise pas uniquement sur la for-  
mation des salaires, mais sur une  
définition de la compétitivité au  
sens large. «C'est à la fois la com-  
pétitivité-coûts, mais également**Alexis Loublier, André Sapir, Franz Fayot et Serge Allegrezza (de g. à dr.) ont analysé les forces et faiblesses de la mise en place éventuelle d'un nouveau système de conseils nationaux de la compétitivité. (PHOTOS: GUY JALLAY)**tout ce qui touche à la compéti-  
tivité hors prix, comme l'innovation  
par exemple, et in fine, tout ce qui  
relève de la productivité».Pour la mise en place des ces  
conseils nationaux, l'approche  
choisie par la Commission serait  
celle «d'avoir la plus grande flexi-  
bilité possible qui permette de  
prendre en compte les institutions  
qui existent déjà au sein des dif-  
férents États membres».■ Selon **Luc Denayer**, secrétaire  
général du Conseil central de  
l'Économie (Belgique), l'Europe a  
surtout besoin «d'un système pré-  
ventif». «On ne va pas corriger les  
déséquilibres macro-écono-  
miques, mais il faut surtout éviter  
que ceux-ci ne se produisent. Je  
partage l'idée que dans toute une  
série de pays de la zone euro, il  
faut mettre en place des méca-  
nismes, mais il faut absolument  
que ces systèmes nationaux de  
compétitivité soient adaptés aux  
caractéristiques des différents  
pays. La conception du conseil doitaussi être effectuée avec les in-  
terlocuteurs sociaux».■ **André Sapir**, professeur à l'ULB  
et membre du think tank Bruegel  
qui est à l'origine de cette propo-  
sition, a expliqué qu'il faut créer  
dans chaque pays un mécanisme  
de monitoring, qui donne ensuite  
le résultat aux partenaires sociaux  
et leur laisse le soin de négocier».  
D'après lui, on ne pourrait plus se  
contenter du MIP, le tableau d'in-  
dicateurs de suivi des déséquilibres  
macro-économiques de  
l'Union européenne. «Dans le do-  
maine de la compétitivité, comme  
dans celui de la fiscalité, il n'y a  
pas d'autre solution que celle con-  
sistant à créer des conseils natio-  
naux», a-t-il déclaré.Si la proposition de la Com-  
mission européenne ne prévoit pas  
de mécanisme coercitif, «c'est une  
discussion dont on ne pourra pas  
se passer», a jugé André Sapir.**«Il risque d'y avoir des problèmes»**■ **Norbert Tremuth**, directeur de la  
Chambre des salariés, a soulevé la  
question de la légitimité démoc-  
ratique de ces structures. «S'il  
faut ajouter dans notre système  
politique et économique actuel un  
nouveau conseil sans légitimité  
démocratique, il risque d'y avoir  
des problèmes et notamment du  
côté des syndicats, parce qu'il est  
évident qu'on parle ici surtout de  
compétitivité-coûts».La mise en place d'un nouveau  
système de conseil ne serait pas  
une nécessité au Luxembourg,  
parce que «le pays n'a de toute évi-  
dence jamais fait une politique sur  
base de taux de change». Néan-  
moins, s'il fallait suivre la propo-  
sition de la Commission euro-  
péenne, «je pense que nous avons  
de bonnes structures au Luxem-  
bourg, que ce soit l'Observatoire  
de la compétitivité ou le Conseil  
économique et social qui pour-raient évidemment prendre en  
charge cette mission».■ **Jean-Jacques Rommes**, adminis-  
trateur-délégué de l'Union des en-  
treprises luxembourgeoises a sou-  
haité, quant à lui, «la mise en place  
d'un instrument objectif qui nous  
permette de dire quel pourrait être  
un mécanisme d'évolution des sa-  
laire qui soit justifié, car le  
Luxembourg, contrairement à ce  
que l'on pourrait croire, perd  
énormément en compétitivité-  
coûts au niveau de toutes les en-  
treprises qui ne relèvent pas de la  
fonction publique, des services fi-  
nanciers ou des secteurs de pointe  
tel que celui de la communica-  
tion».■ Pour **Henri Sneessens**, profes-  
seur à l'Université du Luxem-  
bourg, la mise en place éventuelle  
de ce nouveau système de con-  
seils soulève une série de ques-  
tions qui méritent débat. «Quelle  
sera la référence au niveau euro-  
péen? Est-ce qu'on va dire aux pays  
qui ont des salaires qui ne pro-  
gressent pas assez vite qu'ils doi-  
vent aller plus vite? Que faire si  
les interlocuteurs sociaux n'arri-  
vent pas à se mettre d'accord? Par  
ailleurs, en termes de fiscalité, je  
rappelle que dans un certain nom-  
bre de pays, on a utilisé les exo-  
nérations de charges sociales  
comme instrument de compéti-  
tivité. Si on transpose cela au ni-  
veau européen, quelles seront les  
conséquences?»■ **Franz Fayot**, président de la  
commission de l'Économie à la  
Chambre des députés, s'interroge  
enfin sur le rôle des parlements  
nationaux, la définition même de  
la compétitivité, «qui n'est pas une  
science exacte», et le position-  
nement de la compétitivité dans un  
environnement changé... De nom-  
breuses questions auxquelles les  
autorités auront à apporter une ré-  
ponse dans les mois à venir...**André Sapir, professeur à l'ULB et membre du think tank Bruegel.**